

De Zeevisscherij te Blankenberge in 1810.

Door een brief van 21 Juni 1810, vroeg de staatsraad Réal, die aan het hoofd stond van het eerste arrondissement van de Algemeene Politie, nauwkeurige inlichtingen over den toestand der zeevisscherij op onze kust⁽¹⁾.

Het antwoord van den meier van Blankenberge geeft ons een volledig beeld van de zeevisscherij aldaar.

In dit stuk worden ook de maatregelen vermeld, die door de Franschen genomen waren, om te beletten dat de visschers in verbinding zouden komen met de Engelsche oorlogschepen die langs onze kust kruisten.

Het is wel de moeite waard hier aan te stippen, dat onder den vorigen oorlog, de zeevisscherij te Oostende door de Duitschers toegelaten was, onder de bewaking van een Duitsch schip, op dezelfde wijze zooals ze te Blankenberge geschiedde in 1810⁽²⁾.

J.D.S.

Réponses aux questions

sur la Pêche de Blankenberge, proposées par Monsieur le Préfet du Département de la Lys, au Maire de la dite Ville.

1. Les Pêches dont on s'occupe dans cette commune sont celles dites *Singen*, *Togen*, *Staken* et *Corden*.

Singen, se fait de la même manière qu'on traîne dans les canaux; deux barques attachent leurs filets l'un à l'autre; au bout est attachée une grosse pierre afin de les tenir à fond, et au milieu se trouve fixé un petit galon qui indique la régularité ou l'irrégularité de la marche; c'est ainsi que ces deux barques font voile.

Togen, se fait tout autrement, la petite voile passe par-

(1) Zie *Biekorf*, 1929, bl. 333-338.

(2) A. ELLEBOUDT en G. LEFÈVRE, *Oostende onder de Duitse bezetting, 1914-1918*. Oostende, z.d. bl. 225-236.

dessus le bord et est attachée avec une corde aux filets; la grande voile aussi dans l'eau, attachée à la barque, traîne avec le courant la voile de misaine, en partie les filets et la grande voile, la barque et les filets, et prennent ainsi le plus beau poisson: Cette pêche n'est pour ainsi dire connue qu'à Blanckenberge.

Staken est une troisième manière de pêcher qui a lieu au mois de 7^{bre}, 8^{bre}, 9^{bre} et X^{bre} et jusqu'à la fin de janvier, suivant la saison; l'extrême attention et les connaissances particulières que cette méthode exige sont cause qu'elle n'existe que parmi nous. Nos pêcheurs sortent généralement de nuit ou de jour avec leurs filets qu'ils jettent en mer; entre chaque filet se trouve un ancre et sur chaque extrémité un amarque; en temps de paix ils allaient jusqu'à 7 lieues en mer, retrouvant leurs filets si bien de nuit que de jour, et prenaient alors des cabilliaux, des merlans, des turbots, des rayes et quelques fois des plaies.

On ne peut dans ce moment ci, faire de bonnes pêches attendu qu'on est obligé de rentrer souvent trop tôt le matin, ou trop tard le soir.

C o r d e n , est une mauvaise manière de pêcher, aussi ne la pratique-t-on pas ici, quoique connue.

2. La pêche est l'unique ressource des habitans de Blanckenberge, c'est elle qui leur procure les moïens de subsistance, attendu qu'ici il n'y a aucune fabrique ni autre branche d'industrie. Quant au pays en général, cette même pêche peut être envisagée comme une source de spéculation et de gain, par l'abondance du poisson qu'elle fournit à Bruxelles, Gand, Bruges, Courtrai, Menin, Ypres, Lille, Arras, Valenciennes, Douai, Mons, Tournai et Paris, dont le transport, l'achat et la vente font vivre plus de 20.000 âmes.

3. La pêche s'ouvre ordinairement au mois de mars et finit à mi-janvier.

4. En 1780, nous avions 400 bons marins de 18 ans au moins et de 50 au plus; aujourd'hui il ne nous en reste que 150, parmi lesquels se trouvent des vieillards de 68 à 72 ans, des infirmes et des enfans de 12 ans.

5. Le nombre total de nos barques est à présent de 38 dont 30 sont équipées, les 8 autres restent dans l'inaction à défaut de marins.

6. La surveillance et la conduite des barques est confiée à un garde pêche, qui ne sort qu'à la pointe du jour, alors il donne le signal de départ et marche à la tête jusques sur la ligne. Ce garde observe les bâtimens ennemis; au moindre

mouvement hisse le pavillon de retraite et vient se mettre à l'abri.

La rentrée ordinaire des pêcheurs est fixée au coucher du soleil: ils rentrent encore toutes les fois qu'étant en mer, ils sont surpris par le brouillard ou par un grand calme, ce qui leur fait perdre souvent trois ou quatre jours par semaine.

Par l'effet d'un calme subit ou d'un vent contraire, une barque viendrait à être prise par les anglais, et par là serait forcée de communiquer avec eux (ce qui arrive rarement), le garde pêche est tenu de faire son rapport au commissaire de la marine et le patron de la barque et les hommes de l'équipage sont conduits à leur arrivée dans les prisons de Bruges ou de Dunkerque.

Le garde pêche fait journellement son rapport par écrit, de tout ce qu'il a vu et remarqué en mer, de l'heure qu'il est dérivé et de l'heure de sa retraite.

7. Autrefois on pêchait autant de nuit que de jour, et c'est bien la nuit, qu'en été on prend le plus de poisson, mais comme il est dit dans la 6^{me} réponse, on ne peut pêcher à présent, qu'à condition de sortir au lever et de rentrer au coucher du soleil.

8. Les principaux abus dans de qui se pratique aujourd'hui sont:

- 1^o que lorsque par malheur une barque est surprise par les anglais, on punit, non seulement l'équipage, mais qu'on jette de suite un embargo général sur toutes les barques et qu'ainsi on punit l'innocent avec le coupable.
- 2^o que les agens de la marine ont trop peu de connaissances sur ce qui est relatif à la pêche, qu'ils ne se contentent pas des rapports par écrit que leur fait le garde pêche et qu'ils veulent gouverner les pêcheurs à leur fantaisie.
- 3^o que lorsqu'il s'agit de faire un service extraordinaire de longue ou de peu de durée, on prend, sans égard, tous les marins de Blanckenberge, sans en requérir des autres endroits.

Afin d'alléger le fardeau que la commune porte toute seule, je pense qu'il seroit convenable d'inviter les agens de la marine à être plus confians envers le garde pêche, de ne pas le brusquer ni le punir injustement, et surtout de ménager les hommes autant que les circonstances pourront le permettre lorsqu'il s'agira d'un service particulier.

- 4^o En permettant aux hommes d'équipage du garde pêche de jeter leur filets, on ne doit pas craindre que cette faveur

les rendra moins actifs ni moins prudents, au contraire, la crainte d'en être privés, les fera redoubler de zèle.

9. La huitième réponse, contient je crois, les détails demandés dans la 9^{me} question.

10. Pour améliorer la pêche et la remettre en état, il me semble qu'on devrait exempter de service les pêcheurs mariés à moins de nécessité absolue. Cette exemption la repeuplerait, et donnerait au Gouvernement un certain nombre de jeunes marins, qui par la suite pourraient lui devenir d'une grande utilité.

Fait en la mairie de Blanckenberge le six juillet 1810.

Le Maire,

J.L. Mamet.

Rijksarchief te Brugge. Modern Archief, 3^e reeks, n^o 1211³.

Het Triomfkruis in Sint-Maartens te Ieper hersteld. 1593.

In Juli 1593 werd er te Ieper een groote loterij uitgeschreven om de kosten van het nieuw triomfkruis 'boven den ocsael' in Sint-Maartens te dekken. Augustijn van Hernighem teekent in zijn Dagboek veel bijzonderheden aan betreffende de loterij en het oprichten van het kruis.

'Op den selven zondach [4 Juli 1593] zoo was, naer de hoochmesse tsinte Maertens, ter halle uut gheroupen een looterie om de kercke van Sinte Maertens tot eenighe reparatie maer binden schependomme elck loot 3 pond par. ende daer wierder ghecommyteert twee ontfanghers ende vier vergaerders'⁽¹⁾.

'Op desen dach [24 Juli "wezende tsint Jacobs avent"] zoo wasser omme gheslegghen den trommele al de gonne die zoude willen in legghen vande looterie die de kerckmeesters op

(1) Dagboek Vil, bl. 143. - Over dit oorspr. Dagboek, zie Westvlaamsch Archief I, 1939, bl. 25.